AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

BULLETIN N° 52 - JANVIER 1965.-

INFORMATIONS

LUTTE CONTRE CERTAINS PARASITES DE LA VIGNE PENDANT LE REPOS DE LA VEGETATION

Les principaux parasites, intéressant notre région, justiciables de traitements avant le départ de la végétation sont les suivants : Acariose, Esca, Excoriose et Anthracnose.

ACARIOSE.-

L'acarien responsable de cette affection a été identifié dans la région de BRIVE (CORREZE). Les pousses des vignes attaquées restent rabougries, les feuilles ne s'étalent pas ou très mal.

Contre ce parasite les traitements à base d'Huiles d'Anthracène ou les Bouillies Sulfocalciques peuvent être utilisées, 2 à 3 semaines avant le débourrement.

ESCA.-

Contre cette maladie, assez fréquente et dont les dégâts sont parfois imputés aux gelées, une pulvérisation sur les souches malades ou douteuses, une dizaine de jours après la taille - de toute façon avant le gonflement des bourgeons - d'une bouillie à base d'Arsénite de Soude renfermant 1250 g d'Arsenic par hectolitre donne de bons résultats (pulvériser abondamment, par temps sec, les plaies de taille récentes et anciennes). Ce traitement devra être effectué plusieurs années de suite. Cette maladie est également connue sous le nom d'Apoplexie. Dans les cas graves - ceux qui attirent le plus l'attention - cette forme de la maladie se signale, en effet, par le flétrissement brutal, en été, d'une partie ou de la totalité du cep.

Les produits à base d'Arsénite de Soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques ; prendre les précautions d'usage ; ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements imperméables et des gants de caoutchouc. Si on utilise des appareils à dos, ils devront être parfaitement étanches.

EXCORIOSE.-

Cette maladie a été identifiée dans quelques vignes des régions de DOMERAT et de CHEMILLY (Allier).

Contre l'Excoriose les produits à base d'Arsénite de Soude peuvent également être utilisés ainsi que les Colorants nitrés et les Huiles d'Anthracène jaunes.

Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements et des crevasses de l'écorce qui, en arrière saison, prend une teinte blanchâtre. Les sarments deviennent cassants.

P./..

ANTHRACNOSE.-

Cette maladie sévit, surtout en année humide, dans certaines plantations d'Hybrides (plantations non traitées en été). Les feuilles sont maculées de petites taches anguleuses à bordure foncée. Le parenchyme altéré se dessèche et tombe, les feuilles se trouvent ainsi perforées. Sur les raisins des taches brunes déprimées, cernées de noir, sont fréquentes.

Contre ce champignon, il est conseillé d'effectuer après la taille, un traitement avec une solution contenant 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'Acide Sulfurique pour 100 litres d'eau (pour ce traitement, utiliser des appareils à cuve plombée). Pour la préparation de cette bouillie il est rappelé que l'acide sulfurique doit être versé dans l'eau ; l'opération inverse s'accompagnant de projections dangereuses. Pour l'épandage suivre les mêmes conseils que ceux donnés ci-dessus pour l'utilisation de l'Arsénite de soude.

INFORMATION SPECIALE CONCERNANT CERTAINS ABONNES
DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

BLACK-ROT.-

En raison de la gravité que présenterait l'extension du Black-Rot dans le Vignoble du département de l'Allier, un arrêté préfectoral en date du 22 Octobre 1964 a rendu obligatoire, soit la remise en cultures des Vignes abandonnées, soit leur arrachage.

Nous rappelons que l'application stricte de ces mesures est absolument nécessaire, si l'on veut réduire l'importance des foyers actuels et, par là, éviter la généralisation de cette dangereuse maladie.

Clermont-Ferrand, le 29 Janvier 1965.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

N.B.- Ce bulletin est le dernier que recevront les personnes non réabonnées pour 1965

(Voir bulletin n° 51 de DECEMBRE 1964 pour les conditions d'abonnement).

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 525 du 29 Janvier 1965 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1964 - Expédition n° 20.